

Adoption de Congolais : l'Arche de Zoé version wallonne ?

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE L'association Toumaini aurait arraché des gosses à leur famille

- ▶ Le parquet fédéral a ouvert un dossier avec la suspicion de séquestration d'enfants et de trafic d'êtres humains.
- ▶ Des parents témoignent et s'inquiètent.

Lorsque, pour la première fois, en octobre 2013, l'organisme d'adoption m'a remis la photo d'une petite Congolaise, quelque chose s'est passé au plus profond de moi et d'emblée j'ai aimé celle qui allait devenir ma fille, se souvient M^{me} R. L'"apparentement" (la procédure d'attribution d'un enfant destiné à l'adoption, NDLR) avait eu lieu, des jugements favorables avaient été prononcés, en Belgique comme au Congo, tout semblait en ordre sur le plan légal. Ne restait plus qu'à attendre que se termine le moratoire décidé en novembre 2013 par les autorités congolaises, qui avaient momentanément bloqué les départs d'enfants. »

Sauf que... « Alors que l'attente se prolongeait, les choses se sont gâtées : la deuxième photo ne montrait pas la même enfant, je ne reconnaissais plus "la mienne", beaucoup plus jeune que la fillette de sept ans que j'avais sous les yeux... La troisième photo était encore différente, mais à mes questions, l'organisme d'adoption répondait que je n'étais pas capable de reconnaître des enfants congolais, comme si tous se ressemblaient... Entre-temps un psychologue belge avait été envoyé à Kinshasa afin d'en avoir le cœur net mais sans résultat. De son côté, l'association Toumaini avait installé les enfants dans un nouvel orphelinat car le premier était vraiment misérable, nous avions dû envoyer de l'argent, 400 euros par mois, pour subvenir aux besoins de l'enfant... »

Parties civiles

Lorsque la fille de M^{me} R. est

arrivée, après deux ans d'attente et une date de naissance qui ne correspondait pas, les débuts ont été difficiles : « La petite était violente, révoltée, elle hurlait. Il m'a fallu longtemps pour l'appriivoiser... » Si aujourd'hui les relations entre M^{me} R. et la petite Congolaise se sont apaisées, le cauchemar n'est pas pour autant terminé : « Lorsque j'ai vu les images ramenées de Geme-

na (province de l'Equateur) par le journaliste de Het Laatste Nieuws, j'ai bondi : il apparaissait que des enfants avaient été enlevés à leur famille, sous prétexte d'un bref séjour de vacances qui leur était proposé à Kinshasa et que, de là, ils avaient été envoyés en Belgique ! »

Se demandant si sa fille était réellement orpheline ou si elle avait été victime d'un enlèvement, arrachée à ses parents biologiques, M^{me} R. s'est portée partie civile et a consulté

M^{re} Georges-Henri Beauthier.

M. et M^{me} C. sont tout aussi angoissés : eux aussi avaient constaté que les photos changeaient, que ni les âges ni les noms ne correspondaient et aujourd'hui, ils sont persuadés du fait que la petite T., lorsqu'elle a pris l'avion pour la Belgique, venait d'arriver de l'Equateur cinq jours seulement avant le grand voyage vers l'Europe ! Eux aussi se sont constitués partie civile, et les images ramenées de Gemena par le journaliste flamand les hantent : « Nous aimons la petite T. comme notre fille, elle s'est habituée à nous, elle fait partie de la famille. Mais sans arrêt, nous pensons à la maman là-bas, à l'avenir de notre fille...

A l'école, depuis la diffusion de ces images venues du Congo, ne va-t-on pas lui poser des questions, raviver ses souffrances ? »

Un aveuglement coupable

La colère des parents a plusieurs cibles : elle vise d'abord les organismes d'adoption en Belgique, Sourires d'enfants et Larissa (qui ont fusionné), et Toumaini, leur association correspondante au Congo, chargée de « découvrir » les enfants susceptibles d'être adoptés et de les héberger, aux frais des parents candidats à l'adoption. Elle se dirige aussi vers les responsables de l'ACC (Autorité centrale communautaire) chargée de l'adoption, et en particulier le directeur Didier Dehou, vers le psychologue, vers la juriste... Ces

fonctionnaires, avec un rien de condescendance, ne répétaient-ils pas aux parents inquiets que tout était sous contrôle, vérifié, certifié, ne réitéraient-ils pas leur confiance à l'égard de Julienne Mpemba, qui faisait le lien entre les organismes belges et Toumaini à Kinshasa ?

Après la levée du moratoire décidé par les autorités congolaises (sous la pression des représentants des Etats-Unis, du Canada, de la France, de la Belgique, eux-mêmes harcelés par les organismes d'adoption et par certains parents...), n'aurait-il pas fallu faire preuve de prudence ? Interpréter des signes inquiétants, comme le fait qu'à plusieurs reprises, le personnel congolais de Toumaini avait séquestré les enfants à la veille de leur départ pour la Belgique, exigeant d'être payé ? N'aurait-il

pas fallu s'interroger sur le démenagement de l'orphelinat, sur la crise financière traversée par les organismes d'adoption, sur les montants croissants réclamés aux parents : « Le coût total de toute la procédure s'élève à 18.000 euros », nous explique un grand-père, tandis qu'un couple a dû contracter un emprunt et que plusieurs parents absorbés par cette affaire ont perdu leur emploi...

Ouverture d'un dossier

Il est vrai que Julienne Mpemba, fondatrice de Toumaini, avait de quoi convaincre : juriste de formation, cette Belgo-Congolaise est fonctionnaire à la Région wallonne, elle figura sur la liste PS à Thuin tandis qu'au Congo, elle jouissait de la protection du tout-puissant Evariste Boshab lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Depuis novembre 2016 cependant, les choses se sont gâtées : le parquet fédéral a ouvert un dossier avec la suspicion de séquestration d'enfants et de trafic d'êtres humains, M^{me} Mpemba a été arrêtée puis remise en liberté, des perquisitions ont eu lieu au cabinet de Rachid Madrane, qui a succédé à Evelyne Uyttebroeck au poste de ministre chargé de la Famille à la Communauté française.

Le reportage publié par *Het Laatste Nieuws* jette désormais le doute sur toutes les adoptions réalisées au départ du Congo par Toumaini et les associations correspondantes en Belgique, avec l'approbation de la Communauté française : combien d'enfants étaient réellement orphelins ? ■

COLETTE BRAECKMAN